

Modalités d'organisation des tables rondes de haut niveau lors de la quarante-troisième session de la Commission du développement social et notes d'information à leur sujet

A. Rappel des faits

1. Dans sa résolution 2004/58, le Conseil économique et social a décidé que la Commission du développement social devrait convoquer, au cours de sa quarante-troisième session, des réunions plénières de haut niveau ouvertes à tous les États Membres de l'ONU et aux observateurs, et consacrées à l'examen décennal de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et du texte issu de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et a demandé au Président de la quarante-troisième session de la Commission du développement social de faire tenir, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les textes issus de ces réunions, à la soixantième session de l'Assemblée générale ainsi qu'à la manifestation de haut niveau qu'organiserait cette dernière sur l'examen de la Déclaration du Millénaire, en 2005.

2. Le Bureau de la Commission du développement social a décidé en l'occurrence de tenir trois tables rondes thématiques de haut niveau consacrées à l'examen décennal de la suite donnée aux trois grandes initiatives du Sommet de Copenhague visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir le plein emploi et à favoriser l'intégration sociale. Les participants auront à examiner les résultats obtenus en la matière depuis 1995, à relever les nouveaux obstacles et difficultés et à élaborer une stratégie d'action. Ils étudieront également la façon de corréler cette action avec l'application des 10 engagements adoptés par le Sommet social et la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Participation

3. Les tables rondes réuniront les hauts représentants des gouvernements qui auront également participé au débat de haut niveau de la quarante-troisième session de la Commission, y compris les membres et observateurs de la Commission du développement social, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et les autres parties intéressées. Une cinquantaine de personnes devraient en principe participer à chaque table ronde.

C. Organisation

4. Les tables rondes de haut niveau prendront la forme d'un dialogue multipartite entre les représentants qui souhaitent approfondir ces questions essentielles. Au lieu de lire des déclarations, les participants poseront des questions, feront des

commentaires et des observations et réagiront aux remarques des autres intervenants de façon que les échanges de vues soient dynamiques et vivants. Chaque réunion sera présidée par un haut représentant d'un État Membre, assisté d'un animateur qui conduira les débats de fond.

D. Date et lieu

5. Les trois tables rondes se dérouleront simultanément dans la matinée du jeudi 10 février 2005, de 10 heures à 13 heures environ, juste après que l'ouverture du débat de haut niveau de la Commission aura été reportée. Des services d'interprétation seront assurés. Les salles de conférence où elles auront lieu seront précisées ultérieurement.

E. Document final

6. Le président de chaque table ronde rendra brièvement compte des discussions à la session plénière de haut niveau de la Commission, le vendredi 11 février. Les trois exposés seront inclus dans le rapport final de la Commission.

F. Thèmes

7. Les thèmes des tables rondes (pauvreté, plein emploi et intégration sociale) ont été proposés afin de faciliter les discussions sur le bilan des 10 dernières années concernant les trois grands domaines d'intervention dégagés à Copenhague, compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement. On trouvera ci-joint des notes d'information sur les trois tables rondes.

Table ronde consacrée à l'élimination de la pauvreté

Note d'information

La Déclaration de Copenhague adoptée par le Sommet mondial pour le développement social en 1995 énonçait 10 engagements interdépendants, mais le Sommet lui-même portait sur trois grandes initiatives : éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi et favoriser l'intégration sociale. La présente table ronde est consacrée à l'élimination de la pauvreté.

L'engagement 2 de la Déclaration de Copenhague se lit comme suit : « Nous nous engageons à poursuivre l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans le monde, grâce à des actions nationales et à une coopération internationale menées avec détermination; il s'agit là, pour l'humanité, d'un impératif éthique, social, politique et économique. »

Aux termes de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, l'élimination de la pauvreté passe obligatoirement par des actions nationales et une coopération internationale menées avec détermination, et constitue pour l'humanité un impératif éthique, social, politique et économique. Les gouvernements se sont engagés à arrêter des politiques et des stratégies nationales afin de réduire considérablement la pauvreté sous toutes ses formes et à se fixer des objectifs pour vaincre la pauvreté absolue suivant un calendrier déterminé. Ils se sont également engagés à adopter les mesures et les politiques voulues pour éliminer les causes profondes de la pauvreté et satisfaire aux besoins fondamentaux de tous, élargir et faciliter l'accès aux ressources et aux revenus, réduire les inégalités et en supprimer toutes les causes, et permettre à ceux qui vivent dans la pauvreté de participer aux décisions concernant l'adoption de politiques et de règlements qui leur donnent les moyens de tirer parti des possibilités nouvelles qui s'offrent dans les domaines de l'emploi et de l'économie.

À sa vingt-quatrième session extraordinaire consacrée à l'examen de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'Assemblée générale a demandé que l'élimination de la pauvreté soit placée au centre des activités de développement économique et social et qu'un consensus soit réalisé avec toutes les parties intéressées à tous les niveaux sur les politiques et stratégies à adopter pour réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population vivant dans un état de pauvreté extrême. Elle a souligné la nécessité d'intégrer des politiques à tous les niveaux, notamment dans les domaines économique et budgétaire, pour ce qui est du renforcement des capacités et de la création d'institutions et en accordant tout particulièrement la priorité aux investissements dans l'éducation et la santé, la protection sociale et les services sociaux de base. Elle a également incité les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de croissance à long terme en faveur des pauvres, ayant pour but d'accroître les possibilités et de renforcer les capacités des personnes vivant dans la pauvreté d'améliorer leurs conditions de vie.

L'objectif consistant à éliminer la pauvreté qui a été adopté au Sommet mondial pour le développement social s'est traduit dans la Déclaration du Millénaire par un engagement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, l'effectif de la population qui vit dans une pauvreté extrême et qui souffre de la faim, le seuil de pauvreté ayant été fixé à 1 dollar des États-Unis par jour.

Depuis le Sommet social, les gouvernements s'emploient de plus en plus à réduire la pauvreté, en se fixant des objectifs à atteindre et en s'armant de plans et de stratégies. Les plans d'action en la matière privilégient l'accès, en particulier des groupes vulnérables, aux services sociaux de base, y compris l'éducation et la santé, la création d'emplois, la protection sociale et l'atténuation des effets néfastes des crises financières.

Ces efforts ont pourtant produit des résultats bien mitigés. Au niveau mondial, la proportion de ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour est passée de 30 % en 1990 à 21 % en 2001. Les meilleurs résultats ont été obtenus en Chine, où le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté est passé de 33 % à 18 %. Plus récemment, les pays en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale ont réussi à renverser la tendance à la paupérisation qui remontait aux années 90. Alors que la plupart des pays d'Asie et d'Afrique du Nord sont en bonne voie d'atteindre l'objectif du Millénaire touchant la pauvreté, pratiquement aucun progrès n'a été enregistré en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes; la pauvreté a même gagné du terrain en Asie occidentale. En même temps, les inégalités se sont en général accentuées dans toutes les régions et rien n'indique vraiment que les causes profondes de la pauvreté aient été dûment prises en compte.

Ce bilan contrasté s'explique par de multiples facteurs et nombreux sont les pays qui continuent d'avoir des difficultés tenaces à réduire et à éliminer la pauvreté. Les divers facteurs sociaux et politiques comprennent notamment l'exclusion et la discrimination sociale qui réduisent les possibilités d'action et le pouvoir politique, ainsi que le déni ou l'absence de droits; l'accès insuffisant à l'éducation de base et aux services sanitaires; les conflits armés; les maladies, en particulier le VIH/sida; la mauvaise gestion des affaires publiques; les handicaps d'ordre géographique, en particulier pour les petits États et les États sans littoral; enfin, la forte croissance démographique. Entre autres obstacles économiques à l'atténuation de la pauvreté, on note une croissance économique trop faible ou mal répartie, le chômage, une dette extérieure trop lourde, les barrières commerciales, les écarts de revenus et la dépendance à l'égard des produits de base. Cette situation est encore aggravée par le manque de cohérence entre les stratégies nationales et internationales et par un environnement international dynamique qui dessert les pays en développement.

Dans le contexte des politiques socioéconomiques, d'autres grands facteurs influant sur la pauvreté sont à prendre en compte, tels que la corrélation entre la pauvreté et la croissance économique, les inégalités et la libéralisation du commerce. Une croissance économique soutenue est certes nécessaire pour éliminer durablement la pauvreté, mais encore faut-il qu'elle soit généralisée et ne se limite pas à une région géographique ou à un secteur donné. Une forte croissance économique ne suffit pas à faire reculer la pauvreté; il faut aussi que le revenu moyen et la consommation moyenne des ménages augmentent.

La persistance d'inégalités de revenus considérables, qui tendent à s'accroître dans nombre de pays, réduit encore plus la perspective de pouvoir réduire la pauvreté par la croissance. Il semble que plus ces inégalités sont fortes et moins la croissance économique, aussi importante soit-elle, exerce quelque effet sur la pauvreté. Tout pays qui enregistre des taux élevés de croissance économique a des chances de faire reculer la pauvreté; toutefois, pour arriver aux mêmes résultats que

les autres pays mieux lotis, les pays à fortes inégalités de revenus doivent connaître un essor économique plus important et, aussi peu réaliste que ce soit, plus rapide.

Au cœur du débat actuel sur l'élimination de la pauvreté, le développement intégré et axé sur l'être humain, tel que le Sommet l'a préconisé, a beaucoup perdu de son importance sur la scène politique internationale. La pauvreté occupe certes la place prioritaire qui lui revient, mais la vision socioéconomique générale qu'en a donnée le Sommet n'est pas celle qui prévaut actuellement. Encore qu'une définition plus étroite de la pauvreté ait permis d'appeler l'attention et de nourrir le débat sur le phénomène, elle diffère de l'interprétation qui s'est dégagée au Sommet, pour lequel la pauvreté signifiait non seulement une insuffisance des revenus et de la consommation, mais également un manque de participation à la vie de la société, et qui trouvait à cela plusieurs causes structurelles aux niveaux national et international.

Les participants à la table ronde examineront la mesure dans laquelle l'engagement pris au Sommet social de réduire la pauvreté a été tenu 10 ans plus tard. Ils voudront peut-être analyser la façon dont cet engagement est corrélé aux neuf autres engagements énoncés dans la Déclaration de Copenhague. Ils pourront aussi se pencher sur le progrès ou le recul de la lutte contre la pauvreté dans les différentes régions, y compris les lacunes des politiques actuellement suivies et la corrélation avec d'autres questions telles que le commerce, les finances, les conflits et le VIH/sida. Ils souhaiteront peut-être enfin réfléchir aux questions ci-après :

- Dans quelle mesure les causes profondes de la pauvreté ont-elles été prises en compte? Quels sont les points forts et les défauts que présentent les stratégies d'aide aux populations pauvres par rapport à celles qui visent la croissance et l'égalité? Quelle est la relation entre l'accroissement des inégalités qu'on a pu observer dans la plupart des pays et le bilan mitigé de la lutte contre la pauvreté?
- Dans quelle mesure la démarche globale à l'égard de la pauvreté présentée au Sommet a-t-elle été prise en compte par les pays dans leurs politiques nationales? Cette démarche fait en particulier la part de l'insuffisance des revenus et ressources productives, de l'accès restreint à l'éducation et autres services sociaux de base, et du manque de participation à la prise de décisions et à la vie civile, sociale et culturelle. Le fait que le seuil de pauvreté a été fixé à 1 dollar par jour dans la Déclaration du Millénaire a-t-il modifié en quoi que ce soit cette perspective pluridimensionnelle?
- La conjoncture économique internationale a-t-elle été favorable au développement social, en particulier à la lutte contre la pauvreté? Comment rendre les politiques et mécanismes internationaux plus cohérents et plus efficaces pour réduire la pauvreté?

Table ronde consacrée à la promotion du plein emploi

Note d'information

Dans la Déclaration de Copenhague, adoptée lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, figurent 10 engagements liés entre eux mais le Sommet lui-même était principalement consacré à l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'à la promotion du plein emploi et de l'intégration sociale. La présente table ronde porte sur la promotion du plein emploi.

L'engagement n° 3 de la Déclaration de Copenhague se lit comme suit : « Nous nous engageons à favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi en faisant une priorité de base de nos politiques économiques et sociales, et à donner à tous, hommes et femmes, la possibilité de s'assurer des moyens de subsistance sûrs et durables grâce à un emploi librement choisi et à un travail productif. »

Il y a 10 ans de cela, les dirigeants du monde entier se sont réunis à Copenhague à l'occasion du tout premier Sommet mondial pour le développement social organisé par les Nations Unies, lequel a fait naître des espoirs et des attentes et s'est traduit par des engagements concrets en vue d'améliorer la condition humaine. En matière d'emploi, le rapport issu du Sommet indique que : « Le travail et l'emploi productifs sont des composantes essentielles du développement ainsi que des éléments extrêmement importants de l'identité de l'homme. Il devrait y avoir simultanément entre la croissance économique soutenue et le développement durable, ainsi que la croissance de l'emploi productif¹. » Les politiques macroéconomiques ont été considérées comme essentielles pour créer des emplois, promouvoir la mobilité professionnelle et améliorer l'accès des femmes aux emplois traditionnellement réservés aux hommes. On a estimé aussi que les mesures envisagées pour accroître les possibilités d'emploi des groupes ayant des besoins particuliers sont également nécessaires pour améliorer la conception des politiques et des programmes.

Cette démarche a été réaffirmée à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue à Genève en juin 2000, laquelle a examiné la suite donnée aux engagements pris à Copenhague. Les participants ont reconnu la nécessité d'élaborer une stratégie internationale de l'emploi, qui soit cohérente et coordonnée, afin d'accroître les possibilités de disposer de moyens de subsistance durables et d'accéder à un emploi. Cette vision globale de l'emploi a été réaffirmée aussi par l'Organisation internationale du Travail (OIT), en particulier tout dernièrement dans le rapport 2004 de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation².

Les décideurs en matière de développement social continueront peut-être de s'inspirer de cette vision globale, mais il n'en reste pas moins que depuis le Sommet mondial pour le développement social, une conception plus étroite s'est fait jour. La Déclaration du Millénaire ne fait pas référence au rôle central de l'emploi dans le

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995)*, Nations Unies, Annexe II : Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, par. 42.

² Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'Organisation internationale du Travail : « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous », Genève, février 2004.

développement économique et social, si ce n'est dans le passage faisant part de la détermination de l'Assemblée générale « de formuler et d'appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile ». La promotion de l'emploi des jeunes est, certes, un objectif primordial, mais elle ne saurait dispenser de chercher à atteindre les objectifs plus généraux que sont le développement de l'emploi productif et la réduction de chômage dans toutes les sphères de la société.

Les progrès concrets accomplis vers la réalisation de l'objectif de plein emploi, défini au Sommet de Copenhague sont également très décevants. Ces 10 dernières années n'ont pas été marquées par de grands succès en ce qui concerne l'emploi productif et le travail pour tous, mais bien par une augmentation des taux de chômage. En 2003, on a atteint le niveau record de 186 millions de chômeurs, soit 6,2 % de la population active, contre 140 millions 10 ans auparavant. De surcroît, 550 millions de personnes sont venues grossir les rangs des travailleurs pauvres. Lorsqu'il y a eu hausse de l'emploi, elle a porté de manière disproportionnée sur les formes d'emploi précaires non officielles, offrant des salaires bas et peu d'avantages.

Malgré cette situation globale peu encourageante, les tendances du marché de l'emploi ont varié considérablement d'une région et d'un groupe social à l'autre. D'une manière générale, dans les pays développés, les taux de chômage ont baissé de 1,2 % en 10 ans, alors qu'ils ont augmenté dans une grande partie des pays en développement, cette augmentation allant de 0,9 % en Asie de l'Est à 2,1 % en Amérique latine et dans les Caraïbes; 2,4 % en Asie du Sud-Est et 2,9 % dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale. Aspect plus positif, les taux de chômage sont demeurés stables au cours de ces 10 années en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et ont même baissé de 0,2 % en Afrique subsaharienne.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus touchés par la hausse du chômage. Au niveau mondial, leur taux de chômage est passé de 10 %, soit 70 millions de personnes, en 1995 à 14,4 %, ou plus de 88 millions de personnes, en 2003. Les jeunes ne représentent que 25 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans), mais quasiment 47 % des 186 millions de chômeurs enregistrés dans le monde. Le taux de chômage des jeunes est donc en moyenne deux à trois fois plus élevé que celui des autres catégories. Les jeunes femmes sont particulièrement exposées, leur taux de chômage étant de 20 à 50 % supérieurs à celui des hommes du même âge.

Les facteurs à l'origine de ces tendances décourageantes varient d'une région et d'un groupement économique à l'autre. On retiendra surtout : la mondialisation, le poids de la concurrence et les orientations nationales. La mondialisation et l'intégration des économies ont eu des conséquences importantes pour l'emploi. Comme l'a récemment indiqué l'OIT, l'orientation des investissements internationaux, le développement des échanges et les mouvements transfrontières de travailleurs sont des éléments qui ont tous une incidence profonde sur les emplois, les revenus, la sécurité et les droits des travailleurs³. Par ailleurs, la volonté de devenir toujours plus compétitif sur le marché international a poussé les sociétés à limiter leurs coûts de main d'œuvre et à prendre, à cet effet, des mesures qui ont

³ Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'Organisation internationale du Travail : « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous », OIT, 2004, p. 110.

engendré un sentiment d'insécurité et d'instabilité parmi les travailleurs du monde entier. Il convient également de reconnaître l'incidence des politiques et programmes nationaux. Étant donné l'importance de l'évolution des emplois et des bouleversements inhérents à la dynamique actuelle du marché de l'emploi, il est indispensable de mettre en place des politiques de l'emploi qui permettent de réaffecter « en douceur » la main d'œuvre des secteurs en déclin aux secteurs nouveaux et émergents. Or, souvent, aucune politique nationale n'est en place pour aider les travailleurs à trouver un nouvel emploi en facilitant la recherche et en organisant des stages de formation et de perfectionnement. De plus, en l'absence d'investissements suffisants dans les domaines de l'éducation et de la formation, les pays ne peuvent être assurés de disposer d'une main d'œuvre qualifiée et adaptable, apte à trouver sa place dans une économie fondée sur le savoir.

Au cours de la présente table ronde, on examinera de quelle manière l'engagement en faveur du plein emploi a été appliqué au cours des 10 années qui ont suivi le Sommet mondial pour le développement social. On pourra aussi analyser les liens entre cet engagement et les neuf autres engagements de la Déclaration de Copenhague. La table ronde souhaitera peut-être aborder les questions suivantes :

- Des progrès ont-ils été accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social en ce qui concerne l'élaboration de mesures particulières visant à faire du plein emploi un objectif central des politiques macroéconomiques?
- Quelles sont les propositions qui ont été appliquées pour corriger le déséquilibre entre le rythme de la mondialisation et le cadre réglementaire actuel aux niveaux national et international? Est-ce que des mécanismes particuliers ont été mis en place pour assurer une certaine souplesse dans les politiques macroéconomiques nationales afin de compenser les effets négatifs de la mondialisation? On pourrait songer, par exemple, à la promotion de politiques fiscales anticycliques pour développer l'emploi et réduire la pauvreté pendant les périodes de ralentissement économique, en particulier face aux contraintes résultant de la concurrence dans les échanges internationaux.
- A-t-on appliqué aux investissements étrangers directs des propositions concernant les prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux susceptibles de contribuer au maximum à la création d'emplois? Il faudrait à cet égard évaluer notamment dans quelle mesure il convient et s'il est possible de définir une norme mondiale minimale de protection sociale pour faciliter la stabilisation des revenus, la répartition au profit de tous des acquis de la mondialisation et la mise en place de nouvelles capacités. En d'autres termes, une norme minimale permettrait-elle d'empêcher la « course vers le bas » qui oblige les pays à négliger ou réduire leur réglementation sociale, notamment les éléments de celle-ci qui ont des incidences directes sur l'emploi, afin de pouvoir rester compétitifs sur le marché international.

Table ronde consacrée à la promotion de l'intégration sociale

Note d'information

Dans la Déclaration de Copenhague, adoptée lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, figurent 10 engagements liés entre eux, mais le Sommet lui-même était principalement consacré à l'élimination de la pauvreté ainsi qu'à la promotion du plein emploi et de l'intégration sociale. La présente table ronde porte sur la promotion de l'intégration sociale.

L'engagement n° 4 de la Déclaration de Copenhague se lit comme suit : « Nous nous engageons à promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme ainsi que sur la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous, y compris des groupes et des individus défavorisés et vulnérables. »

Le Programme d'action indique également que « le but de l'intégration sociale est d'instaurer "une société pour tous", où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer ». Le sens du message de Copenhague est que les politiques sociales devraient promouvoir une société plus souple et plus tolérante intégrant l'ensemble de la population. Chaque groupe social et chaque individu est précieux en soi, et chacun a le droit de contribuer à instaurer une société plus humaine, stable, tolérante et juste, où règne la sécurité.

Dans ce contexte, le Programme d'action demandait aux États de créer des organismes publics qui fonctionnent dans la transparence, soient tenus de rendre compte et accessibles à chacun et répondent aux besoins de la population; de donner à chacun la possibilité de participer à la vie publique sous tous ses aspects; de renforcer la participation de la société civile à la formulation, l'application et l'évaluation des décisions, de mettre à la disposition du public des données objectives qui lui permettent de prendre des décisions en toute connaissance de cause, de préserver la stabilité sociale et promouvoir la justice sociale et le progrès social, de promouvoir la non-discrimination, la tolérance, le respect mutuel et le respect de la diversité, d'assurer l'égalité des chances, l'équité et la mobilité sociale, d'assurer l'égalité et l'équité entre les sexes et de donner aux femmes les moyens d'agir, et de supprimer les barrières matérielles et sociales en vue d'instaurer une société accessible à tous, en insistant sur les mesures répondant aux besoins et servant les intérêts de ceux que des difficultés empêchent de participer pleinement à la vie de la société.

Dans la Déclaration politique adoptée à l'issue de l'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social, entrepris à l'occasion de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue à Genève en juin 2000, les États ont réaffirmé leur détermination à « renforcer [leurs] liens de solidarité avec les peuples qui vivent dans la pauvreté et [se sont engagés] à améliorer les politiques et programmes conçus pour promouvoir des sociétés ouvertes et solidaires où tous ont leur place – femmes, hommes, enfants, jeunes, personnes âgées – et notamment ceux qui sont vulnérables, désavantagés et marginalisés ». Ils ont également reconnu que l'intégration sociale est une condition *sine qua non* pour créer des sociétés harmonieuses, pacifiques et cohésives. La défense et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, la promotion d'une culture de paix, de tolérance et de non-violence,

le respect de la diversité culturelle et religieuse, l'élimination de toutes les formes de discrimination, l'égalité d'accès aux ressources productives et la participation à la gestion des affaires publiques sont des facteurs importants d'intégration sociale. L'absence d'accès à l'éducation, la persistance de la pauvreté et du chômage et les inégalités en matière d'accès aux ressources et aux débouchés économiques peuvent être des facteurs d'exclusion et de marginalisation. La pauvreté est, au moins en partie, due à la répartition inéquitable des chances, des ressources et des revenus et aux inégalités face à l'accès à l'emploi et aux services sociaux. La section extraordinaire a considéré en outre que, dans de nombreux pays, le fossé se creuse entre ceux qui ont de bonnes situations, avec des revenus confortables, et ceux qui occupent des emplois mal rémunérés et précaires, avec une protection sociale insuffisante. Les femmes et les fillettes qui sont toujours en butte à la discrimination et à l'exclusion sont particulièrement défavorisées à cet égard.

En résumé, la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, ainsi que le texte issu de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont reconnu les obstacles qui s'opposent à l'instauration de sociétés intégrées, de la justice sociale et de l'harmonie dans le monde. Les pratiques discriminatoires, la polarisation et la fragmentation sociales, les disparités et inégalités croissantes des revenus ou de la richesse entre les nations et dans les pays, ainsi que la violence sous toutes ses formes ont été citées comme autant de menaces qui pèsent actuellement sur les sociétés et l'ordre social mondial.

La Déclaration du Millénaire, adoptée en septembre 2000, ne fait pas spécifiquement référence à la nécessité de réaliser l'intégration sociale et d'instaurer des sociétés cohésives, mais elle affirme que la liberté, l'égalité, la solidarité et la tolérance sont des valeurs essentielles pour les relations internationales au XXI^e siècle.

La table ronde examinera dans quelle mesure l'engagement de promouvoir l'intégration sociale a été tenu au cours des 10 années qui ont suivi le Sommet mondial pour le développement social. Elle souhaitera peut-être aussi analyser les liens entre cet engagement et les neuf autres engagements énoncés dans la Déclaration de Copenhague et se pencher sur les liens entre les influences mondiales et l'intégration et l'exclusion sociales. Elle voudra peut-être aborder les questions suivantes :

- Comment les politiques internationales et nationales ont-elles interprété et mis en œuvre l'engagement de promouvoir « une société pour tous »? Accorde-t-on davantage ou moins d'importance à l'égalité, l'équité et la justice sociale et comment ces questions sont-elles abordées dans les débats politiques? Comment s'entend actuellement le concept de participation? A-t-on identifié et pris en considération les préoccupations de groupes sociaux particuliers, notamment les personnes âgées, les handicapés, les jeunes, les migrants et les populations autochtones?
- Les forces du marché international ont-elles facilité ou entravé la marche vers des sociétés intégrées et l'instauration d'un ordre social mondial juste et équitable? En particulier, quelles ont été les incidences de ces forces sur l'intégration des politiques et objectifs sociaux et économiques aux niveaux national et international, et quels ont été leurs effets sur l'équité et l'égalité entre les nations dans les pays? Constate-t-on une plus grande intégration ou désintégration de la société à l'échelle mondiale?